Numéro spécial

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 22.08.12 | 45e année | No 25 spécial RER-TransRUN

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Sur les rails de la prospérité avec le RER

Au-delà des sensibilités politiques, le Conseil communal appuie avec conviction le projet du RER neuchâtelois. Les termes de ce numéro spécial reflètent cette unanimité.

L'engagement dans un projet d'une telle envergure n'est pas nouveau. En effet, nos ancêtres ont régulièrement pris des décisions du même ordre : réalisation des lignes ferroviaires en 1860, alimentation en eau potable il y a 125 ans, démolition de la colline du Crêt pour réaliser le plateau de la Gare. A notre tour d'investir pour nos enfants et petits-enfants !

Le coût du projet RER est certes important. Il faut toutefois l'inscrire dans une perspective à long terme. Ce montant ne va pas être englouti dans les strates calcaires de Chaumont. C'est un investissement qui mettra l'ensemble de notre canton sur les rails d'une prospérité retrouvée. Dire OUI au RER, c'est dire OUI à la mobilité pour tous et à la création d'emplois !

Cette nouvelle infrastructure permettra de faire vivre une agglomération de 120'000 habitants, une taille indispensable pour traiter de manière crédible avec les communautés voisines.

C'est une chance unique de dynamiser l'économie neuchâteloise et de transmettre aux générations futures une région saine et en plein développement.

Le Conseil communal

Investir dans la modernisation du réseau ferroviaire neuchâtelois, c'est faire preuve de volontarisme, de courage et de solidarité envers les générations futures.

Oui au RER

Le Conseil communal invite la population à dire oui le 23 septembre à la construction du RER neuchâtelois et de son métro souterrain baptisé TransRUN qui reliera Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds. Cette liaison rapide entre le Haut et le Bas du canton dopera l'économie, renforcera la cohésion cantonale et constituera la clé de voûte d'un véritable réseau de transports publics couvrant tout le canton et le reliant au reste de la Suisse.

Devisé aujourd'hui à 919 millions de francs dont à déduire des participations de 241 millions des CFF et de 111 millions de la Confédération, le RER neuchâtelois représente un investissement considérable mais supportable de l'avis des experts. Les communes – dont celle de Neuchâtel – paieront 40% de la facture finale selon une clé de répartition encore à affiner. L'Etat s'acquittera du solde tout en équilibrant son budget d'ici à 2023, en réduisant sa dette et en continuant d'investir dans d'autres secteurs.

Se souvenir du passé

Quoi qu'il en soit, la facture finale de 559 millions paraît raisonnable rapportée à l'aune du passé. A la fin du XIXe siècle, la Ville de Neuchâtel a dépensé trois fois son budget annuel pour construire l'aqueduc qui l'approvisionne en eau depuis les gorges de l'Areuse ! Pour le RER, l'effort annuel demandé ne représente finalement que 1% des budgets cumulés du canton et des communes. Un effort qui en vaut la chandelle en regard des bénéfices attendus sur les plans économique, écologique et politique.

Se forger son opinion

Tout entier consacré au RER neuchâtelois, le présent numéro a pour but d'informer la population quant aux tenants et aboutissants d'un projet important qui aura des conséquences concrètes pour chacun pendant longtemps. Par cette contribution, l'Autorité communale souhaite que les citoyens puissent se forger leur propre opinion de façon à voter en parfaite connaissance de cause. L'enjeu est de taille !

Le TransRUN formera l'épine dorsale d'un réseau de transports publics adapté aux besoins actuels.

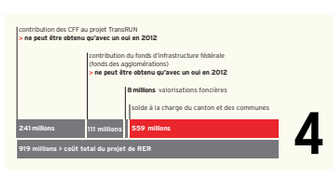

Le RER neuchâtelois est devisé à 919 millions de francs, dont 830 millions pour le seul TransRUN.

La Ville a dépensé par le passé l'équivalent de trois fois son budget annuel pour l'aqueduc des Gorges de l'Areuse.

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

imprimerie
messeiller sa

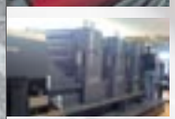

L'image
de votre entreprise
passe par notre
technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Dans ce numéro

Le débat est ouvert

Plusieurs débats publics sont organisés sur le thème du RER-TransRUN à travers le canton. Le Conseil d'Etat se rendra ce jeudi 23 août à 19 heures à la Cité universitaire pour rencontrer les habitants de la ville.

Page 7

Votation populaire

Les Neuchâtelois sont appelés à se prononcer dimanche 23 septembre sur une modification de la Constitution cantonale qui introduit à la fois la réalisation du RER et l'équilibre budgétaire cantonal durant 25 ans. Lumière sur ce projet.

Pages 8-9

Financement sous la loupe

Claude Jeanrenaud, professeur honoraire de finances publiques à l'Université de Neuchâtel s'exprime sur le financement du projet de RER/TransRUN.

Page 12

Tous roulent pour le RER

Six personnalités issues de différents milieux donnent leur point de vue à propos du RER neuchâtelois.

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 29 août 2012.

La réalisation du TransRUN, clé de voûte du RER, s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération

Les balais installés à l'entrée du tunnel du Gibet à Vauseyon, trop étroit en regard des normes de sécurité actuelles, illustrent bien la vétusté des installations ferroviaires.

La votation du 23 septembre cache de gros enjeux

Le TransRUN n'est pas un luxe, mais une nécessité. Il formera l'épine dorsale d'un réseau de transports publics dense, qui permettra d'améliorer l'accessibilité et la mobilité à l'intérieur comme à l'extérieur du canton et de donner naissance à une agglomération neuchâteloise de plus de 120'000 habitants, attrayante et compétitive. De quoi contribuer à « mettre le canton sur les rails d'une prospérité retrouvée », souligne le Conseil communal.

Le canton de Neuchâtel a de nombreux atouts : il occupe une position centrale entre l'Arc lémanique, Bâle et Berne, compte de multiples entreprises ainsi que des centres de formation de pointe. Mais il a aussi des faiblesses, dont un réseau ferroviaire vétuste, qui n'a guère évolué depuis sa création voici 150 ans alors même que le nombre d'utilisateurs du rail a explosé. Il est grand temps de l'adapter pour répondre à la demande, qui ira encore croissant.

Clé de voûte du RER

Le percement prévu d'une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds – le fameux TransRUN – fait coup double en supprimant deux handicaps majeurs du réseau actuel : le rebroussement de Chambrelien sur la ligne de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, qui place les deux villes à 30 minutes de train alors qu'elles ne sont distantes que de 14 kilomètres à vol d'oiseau, ainsi que le goulet de Vauseyon, qui empêche de passer à la cadence à la demi-heure sur la ligne du Pied du Jura et d'offrir des correspondances optimales avec toutes les lignes régionales en gare de Neuchâtel.

En réduisant le temps de trajet à 14 minutes entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et en libérant des sillons sur la ligne du Pied du Jura, le TransRUN permettra d'assurer des liaisons plus fréquentes et rapides de part et d'autre du canton et vers le reste de la Suisse. C'est la pièce actuellement manquante pour réaliser le RER neuchâtelois. Pour garantir l'accès à ses principales haltes, des lignes de bus, des parkings-relais ainsi que des aménagements piétonniers et cyclistes sont prévus. L'idée est d'assurer la mobilité de porte à porte, et non seulement de gare en gare.

Stratégie de développement

La réalisation de ce RER s'inscrit dans la stratégie de développement cantonale, visant à rapprocher Neuchâtel, le Littoral, La Chaux-de-Fonds et Le Locle afin de donner naissance à une agglomération dotée du poids économique nécessaire pour peser au plan national et avoir une position crédible face à ses voisines des régions lémanique, bernoise et bâloise. Une bonne desserte en transports publics, à l'intérieur comme vers l'extérieur du canton, est par ailleurs un facteur-clé pour la localisation des entreprises et de l'emploi. Toutes les régions qui se sont dotées d'un RER ont connu un développement socio-économique.

Le RER permettra également de soulager le réseau routier avant qu'il n'arrive à saturation, sans compter des effets bénéfiques pour la qualité de vie et l'environnement. « C'est une opportunité unique de réorienter notre mobilité vers l'avenir », souligne Pierre-Olivier Aragno, délégué communal à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. La raréfaction des ressources pétrolières et la hausse constante du baril du pétrole imposent en effet un changement drastique. (ab)

La facture du RER à charge des contribuables, allégée grâce à deux soutiens fédéraux

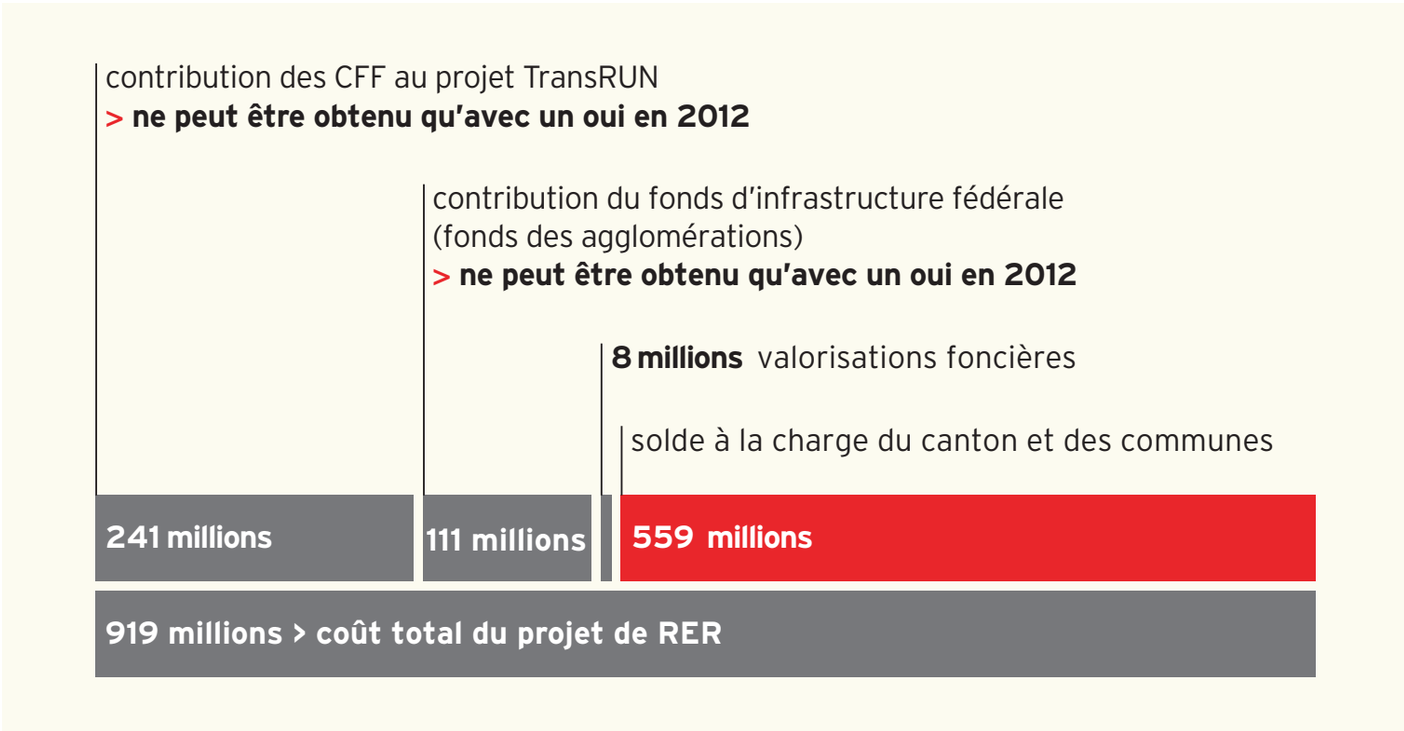

En cas de non le 23 septembre, le canton risque de perdre les 352 millions des CFF et de la Confédération. • **Photo: sp**

Maintenant ou jamais

Pas moins de 919 millions de francs, dont 830 millions pour le seul TransRUN: face à de telles sommes, on comprend les réticences d'une partie de la population à se lancer dans l'aventure du RER. Mais la facture ne reposera pas sur les seules épaules des contribuables neuchâtelois. Le canton a en effet deux opportunités uniques de bénéficier de financements fédéraux de 352 millions de francs. Elles ne se représenteront pas de si tôt.

La première possibilité de financement émane des CFF. Dans une convention signée en avril dernier avec le Conseil d'Etat, l'ex-régie fédérale s'est engagée à affecter au TransRUN la somme qui aurait de toute façon dû être investie dans la rénovation de la ligne actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Pour bénéficier de cette manne de 241 millions de francs, la décision de construire le TransRUN doit toutefois être prise cette année encore. Si le projet tombe à l'eau, les CFF devront en effet assainir sans tarder les tunnels de la ligne existante, une exigence fixée par la Confédération pour des raisons de sécurité.

Le RER neuchâtelois peut en outre raisonnablement espérer recevoir encore 111 millions de francs du fonds d'infrastructures de la Confédération pour le trafic d'agglomération. Le projet est en concurrence avec d'autres, mais dispose de sérieux atouts dont le bon résultat de l'analyse coûts/bénéfice. Un oui de la population du canton le 23 septembre augmenterait encore ses chances. Ensemble, ces deux participations fédérales totalisent 352 millions, soit plus du tiers de la facture prévue.

Encore 559 millions

Après déduction de 8 millions de francs de valorisations foncières qui pourront être réalisées le long de la ligne actuelle, il restera donc 559 millions de francs à financer, sauf dépassements de budget. Le canton assumera 60% des coûts et les communes 40%. Le Conseil d'Etat souhaitait initialement faire moitié-moitié, mais a accepté de lâcher du lest face aux communes pour donner sa chance au projet.

Concrètement, les collectivités publiques commenceront à préfinancer le RER dès 2014, en versant dans un fonds 20 millions par an jusqu'à la mise en service prévue du TransRUN en 2022. Cela représente 12 millions de francs par an à charge du canton et 8 à charge des communes. L'objectif, ensuite, est de rembourser en 25 ans l'emprunt conclu. Cela implique encore 33 millions de francs par an jusqu'en 2047 à charge des collectivités publiques.

> **Au total, l'effort annuel demandé représente seulement 1% du budget cumulé du canton et des communes, souligne le Conseil d'Etat. Ramené à de telles proportions, le projet paraît tout à fait digérable financièrement.**

Une répartition à discuter

Au total, l'effort annuel demandé représente seulement 1% du budget cumulé du canton et des communes, souligne le Conseil d'Etat. Ramené à de telles proportions, le projet paraît tout à fait digérable financièrement. Il constitue de plus un investissement rentable, des études montrant un retour sur investissement d'au moins 20 centimes par franc engagé. Le Grand Conseil a par ailleurs lié le projet à l'exigence, pour le canton, de présenter des budgets équilibrés dès 2023 au plus tard.

Moins d'1% du budget

Les implications financières pour la Ville de Neuchâtel sont d'un ordre de grandeur supportable. Elles doivent toutefois encore être affinées, la clé de répartition de la part à charge des communes restant à négocier. Les deux premières années, c'est celle utilisée pour le pot commun des transports qui sera appliquée. «Plus qu'une pondération entre la qualité de la desserte en transports publics et le nombre d'habitants, il faut définir une clé qui tienne compte des retombées positives induites par le TransRUN et le RER. Il importe que la répartition intègre cette plus-value, car elle peut différer selon les communes et les régions du canton», souligne le conseiller communal Olivier Arni, en charge des transports. Cela promet d'âpres négociations, mais ne remet pas en cause l'ensemble du projet. (ab)

En 1886, la Ville de Neuchâtel a investi une somme colossale dans la construction d'un aqueduc qui sert encore aujourd'hui

A notre tour d'investir !

A la fin du XIXe, la Ville de Neuchâtel a dépensé l'équivalent de trois fois son budget annuel pour construire un aqueduc depuis les Gorges de l'Areuse afin d'assurer son approvisionnement en eau. Un investissement pharaonique au risque financier énorme, dont profitent encore aujourd'hui les habitants de la commune. Faisons preuve du même courage que nos aïeux le 23 septembre !

Aussi loin que l'on puisse remonter dans les archives, la première préoccupation du bourg de Neuchâtel était de trouver de l'eau potable. Le problème devint particulièrement aigu au XIXe siècle, le captage des différentes ressources en eau disponibles en ville ne suffisant plus face au développement urbain qui s'amorçait. La sévère sécheresse qui toucha Neuchâtel en 1860 et 1861 acheva de mettre en lumière la nécessité de disposer de distribution d'eau moderne.

La première solution trouvée fut de construire un barrage dans le Seyon à Valangin et de construire un aqueduc acheminant l'eau jusqu'à Neuchâtel. Mais tous les égouts du Val-de-Ruz se déversaient dans le Seyon et une violente épidémie de fièvre typhoïde éclata en 1882 en raison de cette contamination fécale. Cette catastrophe incita les autorités de l'époque à chercher autre part des eaux plus saines, en l'occurrence aux sources des Gorges de l'Areuse.

Toujours en fonction

Malgré l'échec précédent, le Conseil général de la Ville accepta, le 18 mars 1886, d'investir l'équivalent de trois fois le budget annuel de la commune – soit au total 2,25 millions – pour acheminer les eaux de l'Areuse par un aqueduc jusqu'à Neuchâtel. «Reporté à la situation financière actuelle de la Ville, l'investissement consenti représente plus que l'ensemble de la part cantonale du projet de RER», souligne Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. Et il s'est avéré ô combien rentable. En 125 ans, l'aqueduc n'a pas subi de grosses modifications et assure toujours 80% de l'approvisionnement en eau potable de la commune. Sans sa réalisation, la ville n'aurait sans doute pas pu se développer.

Un exemple à suivre

Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres des gros chantiers initiés à la fin du XIXe et début du XXe siècle, dont la construction de l'ensemble des lignes de chemin de fer de la région ou la correction des eaux du Jura, poursuit Pierre-Olivier Aragno. «Nos ancêtres étaient capables de prendre des décisions politiques courageuses, dans une perspective de développement à long terme. Il est temps d'investir à notre tour pour les générations futures afin de répondre aux problèmes de mobilité et d'énergie.» (ab)

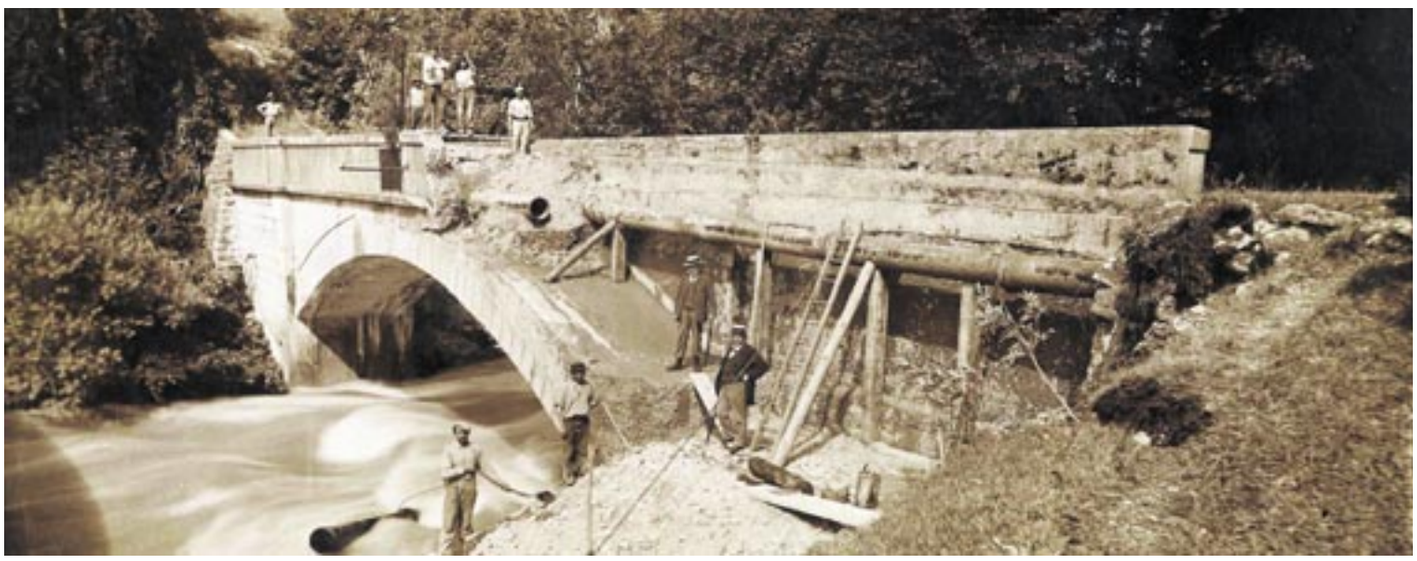

En 1886, la Ville a investi trois fois son budget annuel dans la construction d'un aqueduc pour acheminer l'eau des Gorges de l'Areuse. • **Photo: sp**

Un siècle et demi plus tard, l'ouvrage assure toujours 80% de l'eau potable de la commune.

Aux Editions Messeiller

27.–

Aquarelles de Dadou Gête,
artiste peintre dans le Jura neuchâtelois
Recettes de cuisine de restaurateurs régionaux

Des balades à croquer

Cet ouvrage, véritable balade artistique et culinaire, est né de deux passions: la nature et l'aquarelle. Dadou vous invite, au fil des pages, à découvrir ou revisiter notre beau pays de Neuchâtel. Au-delà de l'expression picturale, vous y trouverez quelques recettes gentiment offertes par des restaurateurs de la région.

A vous, pour le plaisir des yeux et du palais…

Ouvrage de 36 pages intérieures au format 24 x 21 cm, impression en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 160 gm², couverture imprimée en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 250 gm², reliure Wiro.

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

…… ex. de l'ouvrage **«Des balades à croquer»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Le Conseil d'Etat fait la promotion du RER neuchâtelois

Les discussions sont ouvertes

Le Conseil d'Etat mène une campagne de promotion du RER auprès de la population neuchâteloise.

Le Conseil d'Etat in corpore a présenté mercredi dernier au Landeron les divers aspects du projet de RER. La population de l'Entre-deux-Lacs est venue en nombre au Centre des Deux Thielles pour entendre les arguments du Gouvernement neuchâtelois. Elle a également pu faire part de ses préoccupations en vue de la votation populaire du 23 septembre. Cette rencontre constituait la sixième du genre sur une série de huit. Le Conseil d'Etat fera également halte à la Cité universitaire de Neuchâtel jeudi 23 août à 19 heures.

Pas moins de 300 personnes remplissaient l'aula du Centre des Deux Thielles mercredi dernier. «L'assemblée la plus nombreuse jusqu'à présent», a relevé Philippe Gnaegi. Le président du Gouvernement neuchâtelois et ses trois collègues ont évoqué tour à tour les différents enjeux liés au RER. Ils ont ensuite laissé place au débat. Deux micros circulaient à travers la salle, afin de permettre aux participants de poser leurs questions.

«Les oubliés de l'Entre-deux-Lacs»

Le financement du RER a soulevé de nombreuses questions dans l'assemblée. Un habitant de St-Blaise s'est notamment interrogé sur la répartition des coûts entre les différentes communes. «Vous trouverez dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil des montants indicatifs. Ils devront encore être affinés par la commission en charge de cette répartition», a répondu le Conseiller d'Etat Thierry Grosjean (voir aussi en page 4). Un habitant du Landeron a évoqué quant à lui, le lien avec l'équilibre budgétaire cantonal. En effet, la votation du 23 septembre porte sur une modification de la Constitution cantonale, qui prévoit à la fois la réalisation du RER et l'équilibre budgétaire cantonal pour 25 ans. « On nous parle de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Auvernier: on est un peu les oubliés ici. De plus, j'ai un peu l'impression de devoir voter pour un chèque en blanc. Pas sûr qu'en 2020, ce RER ne sera pas encore plus cher», a constaté un autre Landeronnais. «Le but, c'est l'équilibre. Un canton est un ensemble qui est solidaire et qui doit tenir», a rétorqué Thierry Grosjean. «On sait qu'en 2020, il y aura saturation du tunnel sous La Vue-des-Alpes. On sait que ce projet de RER est financièrement supportable, d'après deux études réalisées par l'Université de Neuchâtel. Maintenant c'est à vous qu'appartient le choix de voter pour ou contre ce RER», a conclu Philippe Gnaegi.

> « Le but, c'est l'équilibre. Un canton est un ensemble qui est solidaire et qui doit tenir »

Deux députés expriment leurs réserves

Les députés Raymond Clottu (UDC) et Philippe Bauer (PLR) ont également participé à cette rencontre avec la population de l'Entre-deux-Lacs. Ils ont fait part de leurs réserves quant au projet de RER. «On n'est pas contre le RER, mais contre ce tube», a asséné Raymond Clottu. Le député UDC n'arrive pas à concevoir que l'on puisse dépenser 830 millions de francs rien que pour cette liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds alors qu'il existe déjà un train qui effectue ce trajet. «Un RER possède plusieurs stations. Or le TransRUN n'en a pas, comme un funiculaire», a ajouté le député membre du comité Transrun-Non. Philippe Bauer s'est, lui aussi, montré défavorable au projet pour des raisons financières. «Un pari sur l'avenir: je n'y crois pas. La fiscalité des communes va augmenter», a-t-il déclaré sous les applaudissements d'autres participants. (ak)

> « On n'est pas contre le RER, mais contre le TransRUN »

Débats publics

Le Conseil d'Etat terminera sa tournée de rencontres avec la population jeudi 23 septembre à 19 heures à la salle polyvalente de la Cité universitaire à Neuchâtel. Le public aura également la possibilité de participer à une autre conférence-débat. Elle se tiendra samedi 1er septembre entre 9h15 et 13 heures à l'Aula des Jeunes-Rives. Organisé par le mouvement citoyen ID régionS, ce forum invite à la réflexion et au débat sur les enjeux liés à la réalisation du RER neuchâtelois. Vincent Ducrot directeur des transports publics fribourgeois s'exprimera notamment au sujet de l'exemple du RER fribourgeois. Il cédera la parole à Pierre-André Bühler qui traitera la question des perspectives pour les entreprises du canton de Neuchâtel. Les incidences financières quant à elles seront abordées au cours d'un exposé du professeur honoraire de finances publiques de l'Université de Neuchâtel, Claude Jeanrenaud (voir aussi interview en page 16). Renseignements et inscriptions sur www.idregions.ch. Entrée libre.

Les Neuchâtelois se prononceront dimanche 23 septembre sur le projet de RER-TransRUN

Tous aux urnes le 23 septembre

Les Neuchâtelois sont appelés à se prononcer dimanche 23 septembre sur le projet de Réseau Express Régional (RER). A l'occasion de cette votation populaire, ils s'exprimeront sur une modification de la Constitution cantonale qui introduit à la fois la réalisation du RER et l'équilibre des budgets cantonaux durant 25 ans. Lumière sur un projet qui vise à favoriser le développement de l'agglomération neuchâteloise.

Le projet de RER, devisé à 919 millions de francs (voir les détails du financement en page 4), prévoit la réalisation d'un nouveau réseau de transports publics. Il comprend notamment la création du TransRUN, ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une gare intermédiaire à Cernier. Le trajet entre le Haut et le Bas du canton passerait de 30 à 14 minutes avec des départs tous les quarts d'heure aux heures de pointe.

Un nouveau réseau de transports publics

Outre le TransRUN, le projet de RER prévoit la remise à neuf du réseau ferroviaire actuel avec l'implantation de nouvelles gares. Le réseau de transports publics serait quant à lui développé en relation avec le rail. «Il faut imaginer plusieurs petites artères qui relieraient les usagers à l'axe principal», explique Pierre-Olivier Aragno, délégué communal à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. Ce nouveau réseau optimiserait les cadences de manière à réduire les temps de parcours. Selon le rapport du Conseil d'Etat, les Neuchâteloises et Neuchâtelois économiseront environ un million d'heures de déplacement par année. Dans ce contexte, un jeune étudiant domicilié à Pierre-à-Bot pourrait rejoindre l'école d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds en empruntant un bus jusqu'à Neuchâtel, puis le TransRUN jusqu'à La Chaux-de-Fonds, puis 12 minutes à pied jusqu'à son école. Le trajet serait alors de 43 minutes contre 57 (–25%) aujourd'hui avec quatre liaisons par heure contre deux actuellement, limitant les temps d'attente et offrant plus de souplesse en terme horaire.

> Les Neuchâteloises et Neuchâtelois économiseront environ un million d'heures de déplacement par année, selon le Conseil d'Etat

De la voiture aux transports en commun

Le nouveau réseau proposerait non seulement des fréquences améliorées pour le rail, mais également pour les bus. Le temps d'attente pour les correspondances rail-bus serait par conséquent raccourci. «Ce projet de RER encourage le passage du transport individuel aux transports en commun», analyse Olivier Arni, conseiller communal en charge des Transports. En effet, de nouvelles places de stationnement seraient aménagées à proximité des gares dans le but d'inciter les citoyens à utiliser les transports publics. Elles complèteraient les différents parkings P+R qui existent déjà dans le canton. «La mobilité n'est plus envisagée d'une gare à l'autre, mais de porte à porte», résume Pierre-Olivier Aragno. Dans cette approche, la mobilité douce est également mise en valeur. Des aménagements sont prévus pour encourager l'accès à la gare, à pied ou en vélo.

Un projet pour l'avenir du canton

Le projet de RER s'inscrit dans une optique plus large que celle de la mobilité. Le RER-TransRUN constitue l'une des mesures du projet d'agglomération RUN (voir en page 10) qui vise à regrouper le Haut et le Bas du canton, afin de construire une agglomération unique. Ce rapprochement ne peut avoir lieu sans la création d'un réseau de transports publics efficace. L'accès par le tunnel sous La Vue-des-Alpes sera saturé à l'horizon 2020. «Le Conseil d'Etat veut croire que l'esprit de pionniers dont a toujours su faire preuve le peuple neuchâtelois par le passé saura se manifester à nouveau», explique-t-il dans son rapport.

Pour plus d'informations

Les sites Internet www.transrun.ch et www.agglorun.ch présentent respectivement le projet de RER neuchâtelois et celui d'agglomération RUN. La population y trouvera de nombreuses informations et autres illustrations.

Le rebroussement de Chambrelien constitue l'une des faiblesses de la ligne CFF qui relie Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds.

Le projet de RER prévoit de supprimer le

Mise à jour d

Le réseau ferroviaire neuchâtelois a besoin d'être remis au goût du jour. Avec ses 150 ans au compteur, il est devenu vétuste. Le projet de RER neuchâtelois lui donnerait un nouveau souffle. Le rebroussement de Chambrelien et le goulet de Vauseyon seraient supprimés au profit de la nouvelle ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec une gare de croisement à Cernier.

Deux spécificités péjorent le réseau ferroviaire neuchâtelois. D'une part, le rebroussement de Chambrelien porte la durée du trajet entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds à 30 minutes alors que 14 kilomètres séparent les deux villes. D'autre part, le goulet d'étranglement de Vauseyon empêche d'augmenter la cadence et limite l'accès à la

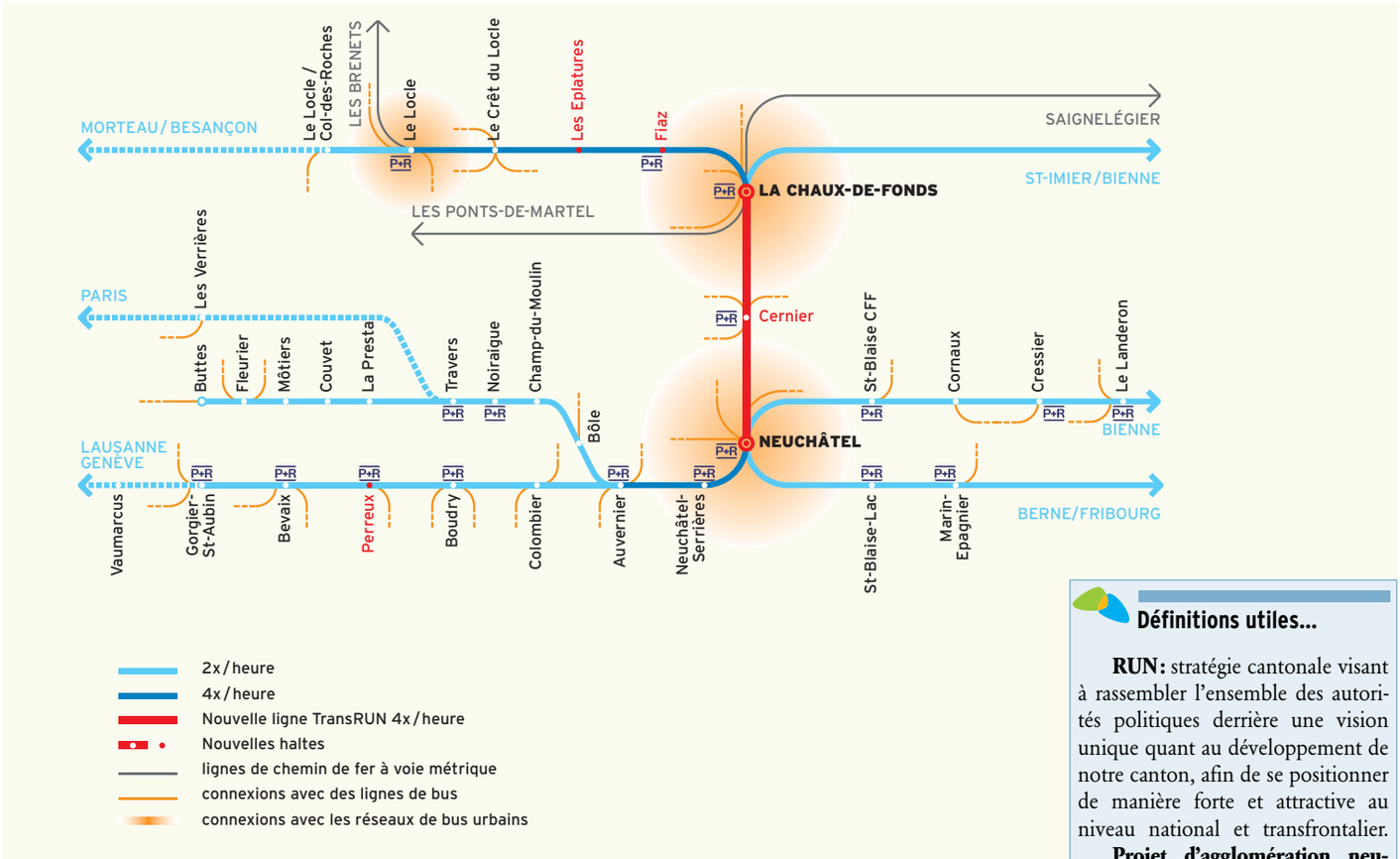

Outre la création d'une gare à Cernier dans le Val-de-Ruz, le projet de RER prévoit également l'implantation de plusieurs haltes supplémentaires sur le réseau. • **Photo: sp**

e rebroussement de Chambrelien et le goulet de Neuchâtel-Vauseyon

du réseau de transports publics

gare de Neuchâtel. «Ce tunnel a été conçu selon les normes de l'époque pour permettre le passage de trains à vapeur, tout comme le tunnel ferroviaire actuel de La Vue-des-Alpes», commente Pierre-Olivier Aragno, délégué communal à l'environnement, à la mobilité et au développement durable. Le projet de RER permettrait de supprimer les faiblesses du réseau actuel de manière à optimiser les trajets entre le Haut et le Bas du canton, mais également entre l'est et l'ouest.

Un bus pour remplacer le train

La remise en cause de la ligne ferroviaire pour les communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche dans le cadre du RER neuchâtelois ne doit en aucun cas prétériter l'accès aux transports publics de ces communes. Plus de 10'000 habitants sont concernés. Actuellement, le projet de bus en site propre, sur le tracé du train jusqu'à Vauseyon, permettrait d'éviter les bouchons de Peseux-Vauseyon et offrirait plus d'arrêts que la ligne CFF actuelle. Les communes de la COMUL (voir en page 10) sont particulièrement sensibles à cette question et sont convaincues qu'il s'agit d'un axe fondamental dans la nouvelle architecture des transports qui va être mise en place.

Changement d'habitudes

Si la ligne actuelle entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel venait à disparaître, plusieurs gares se verraient supprimées. «Pour l'instant, l'Etat propose un système de bus en site propre, mais plusieurs communes travaillent pour le maintien de la ligne existante», indique Pierre-Olivier Aragno. Les habitants de Chambrelien n'auraient plus d'accès en train avec la suppression de la ligne existante. Ils seraient contraints de modifier leurs habitudes de transport. «D'autres parcours probablement tout aussi rapides leur seraient proposés dans le cadre du RER», assure le délégué communal. Si le projet de RER neuchâtelois venait à se concrétiser, le comportement des usagers devrait s'adapter à une nouvelle manière d'envisager la mobilité. «Sur le site de l'agglomération, les temps de parcours seraient considérablement réduits et les accès aux gares plus adaptés. Le projet de RER s'inscrit dans une optique où l'on donne davantage de place aux piétons et à la mobilité douce», expose Pierre-Olivier Aragno.

Définitions utiles...

RUN: stratégie cantonale visant à rassembler l'ensemble des autorités politiques derrière une vision unique quant au développement de notre canton, afin de se positionner de manière forte et attractive au niveau national et transfrontalier.

Projet d'agglomération neuchâtelois: partenariat de la Ville de Neuchâtel, des communes de la communauté urbaine du littoral (COMUL), de La Chaux-de-Fonds, du Locle, et de l'Etat autour d'un programme de mesures dans le domaine de l'aménagement du territoire et des transports. Le but est de renforcer leur attractivité face aux autres agglomérations suisses. Quelques communes transfrontalières participent également au projet: Morteau, Villers-le-Lac et Les Fins.

RER neuchâtelois: pour faire vivre l'agglomération neuchâteloise, il est indispensable de réorganiser la mobilité autour des transports publics pour relier efficacement les différents secteurs de l'agglomération. Le RER neuchâtelois est l'ossature de cette mobilité par un réseau ferroviaire rapide et à haute fréquence.

TransRUN: c'est le maillon manquant pour faire fonctionner le RER en reliant sa branche «montagne» et sa branche «littorale». Cette nouvelle liaison ferroviaire rapide entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds permettra quatre liaisons horaire et un trajet inférieur à 15 minutes entre les deux villes.

Le RER doit permettre de relier les différentes régions du canton entre elles

Relier le littoral aux montagnes

L'association du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) a déposé en juin dernier auprès de la Confédération le projet d'agglomération RUN. Il s'accompagne de 200 mesures parmi lesquelles le RER/TransRUN. La réalisation de cette liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds constitue un élément indispensable à la mise en place du RER. Les mesures du RUN réorganiseront la mobilité et l'urbanisation de l'ensemble du canton en vue de la création à l'horizon 2025 d'une agglomération unique.

Le projet d'agglomération RUN a pour but de regrouper le haut et le bas du canton pour construire une agglomération unique. • **Photo: archives**

Si le peuple se prononce en faveur du projet de RER neuchâtelois le 23 septembre, la ville de Neuchâtel comme le reste du canton changera de visage d'ici à 2020. Le projet de RER vise à relier Le Locle, La Chaux-de-Fonds et les communes du littoral.

> « Le projet de RER ne se limite pas à la création du tronçon Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds »

Réorganiser la mobilité sur le littoral

Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise forment la Communauté urbaine du littoral (COMUL). Toutes ces communes ne sont pas favorables au projet de RER/ TransRUN. Certaines ne voient pas d'un bon œil la disparition de la ligne actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. «Au terme de nombreuses discussions, les communes défavorables ont tout de même donné leur accord pour que les Neuchâtelois se prononcent le 23 septembre sur le projet de RER», commente le Conseil communal. Le projet de RER ne se limite pas à la création du tronçon Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, il doit également permettre de développer et de réorganiser la mobilité dans le bas du canton. «Le développement et l'aménagement des villes seraient axés autour des pôles de gare de manière à les connecter au réseau de transports publics», précise Pierre-Olivier Aragno, délégué communal à l'environnement, à la mobilité et au développement durable.

Le réaménagement de la place Numa-Droz fait partie des mesures du projet d'agglomération RUN. • **Photo: archives**

Réaménagement du carrefour Numa-Droz

Parmi les 200 mesures du projet d'agglomération, plusieurs concernent la ville de Neuchâtel. Elles s'échelonnent selon un ordre de priorité. «Le processus se met en place progressivement. Des mesures sont déjà mises en œuvre aujourd'hui pour que la situation évolue pas à pas», ajoute Pierre-Olivier Aragno. Ainsi, un plan directeur de mobilité douce a déjà été mis en place dans le quartier Mail-Bellevaux. L'aménagement de l'espace NumaPort, qui englobe le carrefour Numa-Droz, la place Alexis-Marie-Piaget et celle du Port ainsi que le port lui-même, sera, quant à lui, mis en place en plusieurs étapes. Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel sera saisi d'un rapport sur le réaménagement de la place Numa-Droz dans le courant de l'automne. Pour la période 2015-2019, différents aménagements auront lieu à la rue de l'Ecluse dans le but de la revaloriser et de donner davantage de place aux piétons et à la mobilité douce. Plusieurs mesures sont également prévues à la gare de Neuchâtel. Dans un premier temps, l'accès sera facilité pour la mobilité douce. Liste complète des mesures sur www.agglorun.ch.

Réseau routier à saturation

Le RER va changer les habitudes des citoyens en matière de mobilité. «L'utilisation des transports publics sera alors une évidence pour les déplacements dans l'agglomération», insiste Pierre-Oliver Aragno. Quelque 500 places de stationnement P+R, dont 337 dans le parking des Piscines du Nid-du-Crô, sont réparties sur le territoire des communes de la COMUL. Le P+R des Piscines est relié au centre de la ville de Neuchâtel par la ligne de bus 11. Actuellement en fin de phase de test, la survie de la ligne n'était pas garantie. «La Ville est actuellement en pourparlers avec le Canton pour maintenir cette ligne, sans laquelle ce P+R n'aurait pas de raison d'être», relève Pierre-Olivier Aragno. Dans le cadre de la mise en place du RER, plusieurs petits P+R verraient le jour dans tout le canton pour accéder plus facilement au nouveau réseau de transports publics. Le réseau routier arrive, lui aussi, gentiment à saturation. Le projet de RER permettrait de le soulager.

A propos...

En avant !

Un rituel immuable : la rentrée. Quelle soit scolaire ou professionnelle, elle marque traditionnellement la fin de la période estivale. Ou plutôt elle devrait… car en cette année 2012, elle coïncide davantage avec une vague de chaleur qui ne manque pas de prolonger nos insomnies et un air de vacances.

L'actualité, elle, n'en a cure et affiche comme à l'accoutumée et sans relâche ses thèmes favoris. Ainsi, les conflits, les élections et les loisirs font la Une de la presse universelle. Pour marquer la reprise, il est à nouveau question de forger nos opinions, de prendre les bonnes décisions, de faire preuve de courage, d'originalité et d'humilité. Parallèlement, il faut rester critiques et objectifs, sans cesser de se remettre en question. Mais la vigilance est nécessaire car on ne nous ment jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et… après la pêche !

Bonne reprise. Quand même !

Rémy Voirol

L'Atelier des musées

Cours périodique de gravure pour adultes

En compagnie de France Giovannoni, artiste-graveuse, l'Atelier des musées convie le public adulte à la découverte des diverses techniques de gravure.

Ce cours s'adresse également aux plus avancés qui souhaitent poursuivre leurs recherches.

Les cours auront lieu, pour la 1re période 2012, les samedis :

8 septembre, 6 octobre,
27 octobre, 17 novembre,
8 décembre, de 11 à 12h30
et de 13h30 à 16 heures

D'autres dates sont prévues pour 2013.

Prévoir des habits peu dommage. Possibilité de pique-niquer sur place.

Prix : Fr. 320.– pour la 1re **ou** la 2e période (5 séances)

Fr. 575.– pour les 2 périodes (10 séances), matériel compris.

Inscription et renseignements sur le site internet www.atelier-des-musees.ch ou auprès de l'Atelier des musées / Tél. 032 717 79 18, fbg de l'Hôpital 4 – 2000 Neuchâtel.

Réorganisation du ramassage des déchets verts

Le Service de la voirie réorganise le ramassage des déchets organiques. A partir du 3 septembre, la récolte sera effectuée selon un découpage du territoire communal en cinq zones desservies une fois par semaine. Ce changement intervient pour faire face à l'augmentation de la quantité de déchets verts récoltée.

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac au 1er janvier 2012, la quantité de déchets organiques récoltée a augmenté de plus de 80% en ville de Neuchâtel. Cette croissance est telle qu'il est difficile pour le Service de la voirie, sans investissement supplémentaire, d'assurer le ramassage en une seule journée.

Les habitants de la ville de Neuchâtel recevront, dans les prochains jours, une lettre les informant de cette réorganisation. Un répertoire alphabétique des rues indiquant les jours de ramassage accompagnera la missive.

Cette nouvelle organisation est ainsi mise en place afin d'accroître la qualité des prestations et de répondre au mieux aux besoins des habitants de la Ville. En outre, le Service de la voirie met gratuitement à disposition un conteneur à compost par immeuble.

Le Service de la voirie félicite les citoyens qui jouent le jeu en triant leurs déchets. L'augmentation de la quantité de déchets verts récoltée constitue une bonne nouvelle tant pour l'écologie que pour remplir les objectifs fixés par l'introduction au 1er janvier 2012 de la taxe au sac.

Le Service de la voirie, tél. 032 717 86 00 se tient à disposition de la population, pour toutes questions relatives aux déchets.

Concours d'idées en faveur de la nature du canton

En 2013, la section Pro Natura Neuchâtel fêtera 50 ans d'existence. A cette occasion, Pro Natura lance le concours « 50 idées pour la nature neuchâteloise » et invite la population neuchâteloise à y participer activement. Petites ou grandes, toutes les idées sont bienvenues.

Le concours est ouvert à toutes les Neuchâteloises et Neuchâtelois, dès la rentrée scolaire d'août. Les classes d'école sont également invitées à y participer.

Vous aimeriez faire un geste pour la nature et avez déjà une idée en tête ? Alors ce concours est pour vous. Son but est de récolter le plus grand nombre possible d'idées de projets à réaliser en faveur de la nature neuchâteloise, quel que soit l'endroit dans le canton et quelle que soit l'ampleur du projet.

Au final, un comité de concours sélectionnera trois projets, un par catégorie d'âge (enfants jusqu'à 12 ans, adolescents jusqu'à 18 ans et adultes), que Pro Natura s'engage à soutenir financièrement en vue de leur réalisation en 2013, voire en 2014.

Le délai pour le dépôt des idées est fixé au **1er novembre 2012.** Les concurrents des 50 meilleures propositions, sélectionnées par le comité de concours, seront ensuite invités à développer un projet plus complet.

Pour participer, c'est tout simple : les personnes intéressées peuvent télécharger sur le site internet www.pronatura-ne.ch le règlement du concours ainsi que le dossier de candidature.

Exposition de gravures

Le Jardin botanique de l'Université et de la ville de Neuchâtel organisent une exposition de gravure, du

26 août au 7 octobre
(vernissage samedi 25 août,
à 18 heures)

Cette exposition présentera des œuvres de Barbara Bandi (gravure) et Claude-Alain Giroud (gravure manière noire).

Villa de l'Ermitage – Pertuis-du-Sault 58, ouvert du mardi au dimanche, de 14h à 17h30, ou sur rendez-vous au 032 718 23 50.

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Claude Jeanrenaud s'exprime à propos des aspects financiers du projet de RER neuchâtelois

« Le projet bénéficiera à l'ensemble du canton »

Le financement du projet de RER neuchâtelois, devisé à 919 millions de francs, suscite des inquiétudes auprès d'une partie de la population. Claude Jeanrenaud, professeur honoraire de finances publiques à l'Université de Neuchâtel, a mené deux études à propos de la réalisation du TransRUN. Selon ses propos, le projet de RER neuchâtelois est supportable, mais à des conditions très strictes. Interview.

Le canton de Neuchâtel a-t-il les moyens de se payer le TransRUN ?

Avec les intérêts à payer sur les montants empruntés pendant la phase de construction, le canton aura besoin d'environ 650 millions pour financer le RER neuchâtelois. Ensuite, il faudra payer les intérêts sur la dette accumulée, soit un peu plus de 20 millions par an à la mise en service, la charge diminuant ensuite progressivement avec le remboursement des emprunts.

Je considère que le projet est supportable, mais à des conditions très strictes. Dans un premier temps, la dette va augmenter, c'est inévitable. Pour limiter le besoin d'emprunt, un fonds servant au financement des travaux sera alimenté par le canton et les communes à partir de 2014. Le Conseiller d'Etat Claude Nicati n'a pas de baguette magique pour trouver les 20 ou 30 millions nécessaires chaque année jusqu'en 2022, pas plus que ses collègues du Conseil d'Etat. Cela signifie que les autres charges de fonctionnement devront être réduites d'autant. L'endettement actuel du canton étant déjà excessif, il faudra réduire dans les meilleurs délais la dette accumulée au moment de la mise en service. Une période de 25 ans – celle que nous avions proposée dans notre rapport (voir sur www.unine.ch) – est également prévue dans le rapport du Conseil d'Etat. Il faut ensuite une règle budgétaire incontournable, afin que l'amortissement de la dette ne dépende pas de la bonne volonté du Grand Conseil, sinon il y aura toujours une bonne raison pour renvoyer l'effort d'économie à plus tard. J'avais proposé un excédent obligatoire de 1% du budget de fonctionnement pendant 25 ans, le Conseil d'Etat propose l'équilibre budgétaire (un peu moins satisfaisant, mais tout de même acceptable).

Pour financer le TransRUN, les charges de fonctionnement de l'Etat devront être comprimées de 30 ou 40 millions, explique Claude Jeanrenaud. • **Photo : Ana Feric**

Il faudra éviter que l'effort d'économie porte sur les seuls investissements. Le canton doit continuer d'investir dans d'autres domaines que le transport ferroviaire et entretenir l'infrastructure existante. Ce sont donc les charges de fonctionnement qui devront être comprimées de 30 ou 40 millions. J'estime que le canton et la majorité des communes disposent d'une marge de manœuvre suffisante. Une réduction des charges courantes de 30 à 40 millions par année est possible sans conséquence trop douloureuse pour la population. C'est pour cette raison que je considère que le canton peut s'offrir le TransRUN.

Quelles seraient les conséquences économiques pour la Ville de Neuchâtel si le peuple votait oui au RER ?

Le projet bénéficiera à l'ensemble du canton – au Littoral comme au Haut du canton – grâce à une meilleure accessibilité de tous les points du territoire. Aujourd'hui, c'est le haut du canton qui possède l'économie la plus dynamique. Les migrations quotidiennes entre le domicile et le lieu de travail se font plus souvent du Littoral et du Val-de-Ruz vers le Haut que dans le sens contraire. Neuchâtel va donc bénéficier de la meilleure accessibilité des places de travail dans le Haut. Le RER neuchâtelois constitue aussi une excellente opportunité pour repenser le fonctionnement des villes du canton et créer une vraie « agglomération unique ». On pourrait imaginer que tous les services d'agglomération soient gérés de manière intégrée. Je pense que la population est prête pour un changement institutionnel (une vraie agglomération voire une fusion). Je doute que les élus le soient également.

Et dans le cas contraire ?

Ce ne serait pas la fin du monde, le canton peut aussi fonctionner sans RER. Mais cela serait certainement une opportunité perdue. En cas de refus, le projet ne sera pas définitivement abandonné, il reviendra sur le tapis un jour ou l'autre.

Certaines communes qui sont desservies par la ligne CFF actuelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds seraient prétéritées si le TransRUN venait à se concrétiser. Quel intérêt ont-elles à investir dans le RER ?

Il n'existe pas de projet parfait (« win-win ») où tout le monde gagne. Il y a toujours des gagnants et quelques perdants. Quand on construit une nouvelle liaison routière, il y a ceux qui gagnent du temps et ceux qui sont gênés par le bruit. Toutefois, si l'on ne considère pas un projet individuel, mais l'ensemble des projets initiés par le canton, tout le monde est finalement gagnant. Le tunnel routier sous la ville de Neuchâtel, l'implantation de l'Office fédéral de la statistique, l'Université bénéficient davantage aux habitants de l'agglomération neuchâteloise qu'aux autres régions du canton.

Qu'en est-il de la répartition des coûts entre les différentes communes ?

Les communes contribueront à l'alimentation d'un fonds d'infrastructure. C'est un choix politique. Je trouve qu'un financement par le seul canton aurait été plus simple. Si l'on opte pour une contribution par tête, les communes à faibles ressources paieront autant que les communes plus riches. Si l'on veut faire participer les communes en fonction des avantages qu'elles retirent du projet, encore faut-t-il trouver une mesure adéquate des avantages. Tâche pas facile.

Des alternatives au projet du TransRUN ont-elles été envisagées ? Que pensez-vous du projet NeX par exemple (www.nex-21.ch) ?

Neuf variantes allant de l'amélioration de la ligne actuelle (un train supplémentaire) au nouveau tracé direct (variante Cernier) ont été étudiées. Si l'on exclut une liaison par bus, la variante retenue est la meilleure. Sans connaître le coût de l'investissement et sans prévision de trafic, je ne peux pas me prononcer sur la variante nex-21. Il faut une fois cesser d'étudier de nouvelles variantes et décider.

D'un point de vue purement économique, le projet de RER est-il réaliste ?

L'analyse économique d'un projet consiste à comparer ses coûts (construction et exploitation) à ses avantages (gains de temps, de sécurité, environnement). Les bénéfices du projet sont suffisamment importants pour compenser les coûts d'investissement et d'exploitation et il reste un résidu positif de 20 centimes pour chaque franc dépensé. Le projet est donc économiquement avantageux. Il ne le serait plus si les coûts de construction étaient dépassés de plus de 20% (environ 200 millions).

Anne Kybourg

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Madame et Monsieur Catherine et William Schiro, d'un permis de construire pour la mise en conformité d'un jacuzzi (spa) installé sans autorisation 28, chemin de la Favarge, article 1451 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 13 juillet au 13 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Madame et Monsieur Nathalie et Civitilio Domenicangelo, d'un permis de construire pour la création d'un local à vélos et d'un garage à voitures (partiellement réalisés) 151, rue des Parcs, articles 6696 et 6697 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 13 juillet au 13 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Pierre-Alain Guyot, architecte à La Chaux-du-Milieu (Bureau d'architecture Pierre-Alain Guyot), d'un permis de construire pour la modification partielle de la toiture et l'aménagement d'un studio dans les combles 9, chemin du Clos-des-Auges, article 14822 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur André Erard, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Monnier-Erard SA), d'un permis de construire pour l'assainissement et l'agrandissement du collège du Crêt-du-Chêne 2, rue de la Dîme, article 2009 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Riccardo Chieppa, architecte à Saint-Blaise, d'un permis de construire pour la démolition d'un escalier externe et d'une annexe, des transformations intérieures et de l'entrée principale, l'installation d'un ascenseur et de panneaux solaires en toiture, la création de fenêtres, d'une marquise et l'aménagement de 8 places de parc 60, rue de la Dîme, article 1710 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) p.a. IEC SA. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Roger-Claude Choffat, architecte à Fleurier, d'un permis de construire pour l'aménagement de deux appartements dans les combles et la construction de lucarnes en toiture de l'immeuble 18, rue de Gibraltar, article 4894 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Anne et Silvio Buschini. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Enquêtes publiques (suite)

Demande de Madame et Monsieur Christine et André Humberset, d'un permis de construire pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate de l'immeuble 8, chemin de Gratte-Semelle, article 6363 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jurg Hügli, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires en toiture de l'immeuble 51, chemin de Maujobia, article 7012 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Guido Pietrini, architecte à Neuchâtel (Manini Pietrini Sàrl), d'un permis de construire pour la démolition d'une maison familiale et la construction d'un immeuble d'habitation avec garage collectif au chemin du Pertuis-du-Sault (3), article 6758 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Manini Pietrini Sàrl. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Richard Barzé à Cernier (Bureau D. Biancolin – R. Barzé), d'un permis de construire pour la démolition d'un pavillon au Nord du bien-fonds 33, chemin du Petit-Pontarlier, article 396 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Fondation les Perce-Neige. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Olivier De Bosset, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture du Pommier), d'un permis de construire pour l'agrandissement de balcons 33, rue des Saars, article 4126 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Marie-Rose et André Billieux. Les plans peuvent être consultés du 10 août au 14 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à La Chaux-de-Fonds (OCMP Management SA), d'un permis de construire pour la transformation d'un immeuble 53, chemin de Bel-Air, article 4018 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Jean Dessoulavy. Les plans peuvent être consultés du 17 août au 17 septembre 2012, délai d'opposition.

Demande de Mesdames Anne Billod et Catherine Barthel (La crèche Le Cocon), d'un permis de construire pour l'aménagement d'une place de jeux sur une terrasse existante 18, rue du Crêt-Taconnet, article 15210 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 24 août au 24 septembre 2012, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echo

■ Jeudi, le Conseil communal sera représenté par M. Alain Ribaux, directeur du développement économique à l'ouverture de la manifestation Micro12.

■ Samedi, M. Pascal Sandoz, président, représentera les Autorités communales, à l'ouverture officielle de Serrières en fête !

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Elia et Luigi Pertino-Mazzoleni, et Raffaela et Luigi Melillo-Iannotta à l'occasion de leurs 50e anniversaire de mariage.

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **vendredi 21 septembre 2012**
- **vendredi 26 octobre 2012**
- **vendredi 23 novembre 2012**
- **vendredi 14 décembre 2012**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'environnement

Anim'Action aux habitants de Pierre-à-Bot

Le café-rencontre de votre quartier vous invite **mardi 28 août, entre 14 heures et 15h30 à la salle des Acacias 1.**

Au programme, rencontres et discussions, café, thé, jus d'orange, pâtisseries du jour, journaux et jeux. **Renseignements : 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction.**

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 13 au 19 août 2012

- Température extérieure moyenne : 22.0° C.
- Degrés-jours : 0.0 DJ.

Renseignements complémentaires : www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Programme cinéma pour la semaine du 22 au 28 août 2012

Pour tous les cinémas, tél. 0900 900 920 (du réseau fixe Fr. 0,80/min).

APOLLO 1

TOTAL RECALL – MÉMOIRES PROGRAMMÉES
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15.
Apollo 3: VF ve/sa 23h00.
Acteurs: Colin Farrel, Jessica Biel.
De Len Wiseman.

L'ÂGE DE GLACE: LA DÉRIVE DES CONTINENTS – 3D
9e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h00.
Apollo 2: VF di à 10h30.
De Steve Martino.

PARANORMAN – L'ÉTRANGE POUVOIR DE NORMAN – 3D
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma, 16h00, ve/sa, 23h00, sa/di, 18h00.
VO angl. s-t fr/all me au ve, lu/ma, 18h00.
De Chris A. Butler.

APOLLO 2

STEP UP: MIAMI HEAT – SEXY DANCE 4 – 3D
3e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma, 16h15, 18h15, 20h15, ve/sa 22h30.
Acteurs: Alyson Stoner, Adam G. Sevani.
De Scott Speer.

SAMMY 2 – ESCAPE FROM PARADISE – 3D
2e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 14h15.
De Ben Stassen.

APOLLO 3

PARANORMAN – L'ÉTRANGE POUVOIR DE NORMAN – 2D
1re semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF je, lu, 20h30.
VO angl. s-t fr/all me, ve au di, ma, 20h30.
De Sam Fell.

MADAGASCAR 3: BONS BAISERS D'EUROPE – 2D
12e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h45.
D'Eric Darnell.

REBELLE – 2D – BRAVE
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h45.
De Mark Andrews.

MAGIC MIKE
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me, ve au lu 18h00.
VO angl. s-t fr/all je et ma 18h00.
Acteurs: Channing Tatum, Alex Pettyfer, Matthew McConaughey.
De Steven Sonderbergh.

ARCADES

THE DARK KNIGHT RISES
5e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au lu 20h15.
VO angl. s-t fr/all je, ma 20h15.
Studio: VF ve/sa 22h30.
Acteurs: Christian Bale, Gary Oldman, Morgan Freeman.
De Christopher Nolan.

REBELLE – 3D – BRAVE
4e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h00.
De Mark Andrews.

LA PART DES ANGES
5e semaine. 14 ans, sug. 14 ans.
VO angl. s-t fr/all me au ma 18h00.
Acteurs: Paul Brannigan, John Henshaw, Jasmin Riggins.
De Ken Loach.

BIO

STARBUCK
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 16h00, 18h15, 20h30.
Acteurs: Patrick Huard, Julie LeBreton.
De Ken Scott.

REX

THE EXPENDABLES 2 . UNITÉ SPÉCIALE
1re semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h30, ve /sa 23h00.
Acteurs: Sylvester Stallone, Jason Statham, Bruce Willis.
De Simon West.

SAMMY 2 – ESCAPE FROM PARADISE – 2D
2e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h15.
De Ben Stassen.

DIE WIESENBERGER
1re semaine. 10 ans sug 12 ans.
VO CH-all./s-t fr, me au ma, 18h00.
Apollo 3: VO CH-all./s-t fr, di 11h00.
De Bernard Weber.

STUDIO

ASSOCIÉS CONTRE LE CRIME
1re semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h45, 20h15.
Apollo 1: di à 10h45.
Acteurs: Catherine Frot, André Dussollier, Linh-Dan Pham.
De Pascal Thomas.

L'ÂGE DE GLACE: LA DÉRIVE DES CONTINENTS – 2D
9e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h00.
De Steve Martino.

L'instantané de Stefano Iori...

... en route

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: no principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Boutique d'information sociale, (rue St-Maurice 4), ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, tél. 032 717 74 12, fax 032 717 74 19, e-mail: Boutique.Information.Sociale@ne.ch.

Cancer du sein: «Vivre comme avant», Ligue contre le cancer, tél. 032 721 23 25.

CAP Conseil-Accompagnement professionnel femme et travail, (rue Louis-Favre 1, Hôtel des Associations), tél. 032 724 21 36, permanence lundi 13h30-17h, mardi 8h30-17h, jeudi 8h30-12h15/13h30-17h, info@cap-pro.ch www.cap-pro.ch

Cellule de debriefing psychologique, tél. 079 577 65 33 (répondeur – on vous rappelle le jour même).

Centre de consultation LAVI, service d'aide aux victimes, (rue J.-L.-Pourtalès 1), case postale 527, 2001 Neuchâtel: permanence tél. du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h, tél. 032 889 66 49.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD
Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **Nº 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 19 août

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: je à 10h, méditation, salle du refuge. Eglise ouverte du lundi au vendredi de 16h à 18h et samedi de 11h à 13h.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène, baptêmes. Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Est:

La Coudre: temple ouvert en journée pour le recueillement.

Maladière: di à 10h, culte avec sainte cène, baptêmes.

Ouest:

Serrières: di 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, célébrations animées par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital, les 1er et 3e dimanches du mois.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17, messe en portugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 11h30, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: pas de célébration.

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): sa dès 10h, kermesse à La Chaux-de-Fonds, di 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

GINDRAUX
Fenêtres
• Bois-Métal
• Bois
• PVC
www.gindraux.ch
2024 ST-AUBIN TEL.032 836 26 80

©Tdh/M.Truong
Terre des hommes
aide à l'enfance - www.tdh.ch
Envie d'agir? Votre engagement est précieux!
Inscrivez-vous maintenant:
www.tdh.ch/benevolat
Terre des hommes - Bénévolat et réseau suisse
Avenue de Montchoisi 15 | CH – 1006 Lausanne
058 / 611 06 76 • benevolat@tdh.ch • www.tdh.ch
ZEWO

Des personnalités de tous milieux s'engagent pour le projet soumis au vote le 23 septembre

Large front derrière le RER

Les enjeux liés à la réalisation du RER neuchâtelois mobilisent bien au-delà du seul monde politique. Des représentants des milieux économique, culturel, académique et sportif s'engagent ainsi au sein du comité « Oui au RER ». Nous avons donné la parole à six d'entre eux.

Brigitte Bachelard, directrice générale de la HE-Arc

« Pour une Haute Ecole de l'Arc jurassien, soutenir le RER est une évidence car nos étudiants utilisent en grande majorité les transports publics et bénéficieront ainsi d'une rapidité et de fréquences de mouvements améliorées dans le canton de Neuchâtel mais aussi au-delà.

A l'image des grands projets d'infrastructure, comme le M2 lausannois, le tunnel du Lötschberg ou l'Eurotunnel, le futur RER construit l'avenir. Directement ou indirectement, il sert à tous, même à celles et ceux qui estiment habiter dans une localité trop éloignée de son tracé : il sera un élément important si ce n'est pour eux-mêmes pour leurs enfants, petits-enfants, neveux, nièces ou amis.

Il y a certes encore quelques incertitudes. Mais aucun grand projet ne serait réalisé sans prise de risques. Sans courage ni audace.»

Robert Bouvier, directeur du Théâtre du Passage

« Soucieux de préserver notre environnement, je suis depuis toujours un fervent partisan des transports en commun. Des trains plus fréquents et rapides ainsi qu'un réseau de bus plus dense et cohérent permettront à encore plus de gens de bénéficier de l'offre culturelle très riche de notre canton. Que les personnes trop jeunes ou trop âgées pour conduire, ainsi que toutes celles qui ne veulent ou ne peuvent pas

se déplacer en voiture puissent ainsi plus facilement aller écouter un concert au Val-de-Ruz ou voir un spectacle dans une des salles très complémentaires du Haut et du Bas ! C'est un enrichissement pour tous.»

Martin Mayoly, président de l'Association des Hôteliers Neuchâtel-Jura et propriétaire de l'hôtel Alpes et Lac

« Nous devons préparer aujourd'hui nos atouts de demain afin d'être concurrentiels par rapport aux autres régions touristiques de Suisse. Neuchâtel est un petit canton avec des particularités touristiques bien différentes d'une vallée à l'autre, d'une ville à l'autre. Il est très important que les communications entre ces sites soient les plus rapides et les plus fréquentes

possibles afin de satisfaire les touristes toujours plus pressés. Or, aujourd'hui, il faut plus de temps pour se rendre de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds qu'à Yverdon-les-Bains, pour ne pas parler du Locle, qui est relégué au même temps de trajet que Berne.

Les clients d'hôtel, de camping de B&B payent une taxe de séjour de 1 à 3 francs selon l'hébergement. Nous envisageons de mettre sur pied la gratuité des transports pour nos clients, gratuité qui serait financée par la taxe de séjour dont ils s'acquittent. Il est bien évident que l'efficacité accrue de nos transports décuplerait l'attrait de leur gratuité. Ce serait un atout majeur face aux autres régions touristiques suisses.»

François Hainard, directeur de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel

« La votation du 23 septembre ne porte pas seulement sur des questions de transport et de mobilité mais elle se répercutera sur toute l'organisation et le fonctionnement de notre canton :

éducation, emplois, développement territorial, santé publique, culture, tourisme, etc. Dès lors il est possible de dire qu'avec cet objet toutes les conditions pour l'émergence d'un mouvement social sont réunies : d'abord il réveille des sentiments d'appartenance et identitaires qui peuvent conduire à une nouvelle cohésion sociale neuchâteloise tant recherchée ; ensuite il s'articule sur un projet solide et cohérent qui orientera les destinées de notre canton sur un long terme ; enfin il définit bien ses adversaires que sont le repli sur soi, le statu quo et les externalités négatives qui les accompagnent.»

Raymond Voillat, directeur général de Nexans Suisse SA

« Dans le canton de Neuchâtel, la vétusté et les limites des infrastructures de transports sont souvent relevées

par les experts et leur impact sur la qualité de la localisation de l'emploi est évident.

Le RER contribuera à faire du canton de Neuchâtel une agglomération ouverte sur toute la Suisse, ce qui revêt une importance primordiale pour le maintien et le développement de l'économie. En effet, les entreprises dépendent depuis toujours fortement des conditions-cadre qui leur sont offertes et qui intègrent également des éléments tels que le niveau de formation des habitants et les infrastructures permettant aux acteurs économiques de déployer leurs activités avec efficience. Les réseaux de transport jouent par conséquent un rôle-clé dans le paysage économique.

La question du coût du RER est pertinente mais parfaitement supportable car il ne représente que 1% du budget de la République. Dire non au RER reviendrait à renoncer probablement aux 350 millions de francs que les CFF et la Confédération investiront aussitôt ailleurs. L'impact sur les jeunes générations, nos futurs employés, serait catastrophique !»

Patrick Rérat, chargé de recherche à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

« Créer un véritable RER neuchâtelois avec le TransRUN comme colonne vertébrale, dotera le canton des infras-

tructures nécessaires afin de répondre aux enjeux en matière de développement territorial auxquels il doit faire face. Il améliorera tout d'abord les liaisons ferroviaires entre le canton et les grands centres urbains suisses. Il augmentera également l'attractivité et l'efficacité des transports publics à l'intérieur des frontières cantonales. Ce projet permettra ainsi à la collectivité neuchâteloise de disposer d'un outil permettant de renforcer sa position en Suisse et sa cohésion interne.»